

BRAS DE LEVIER FORMATION & EDUCATION

SIRET : 900 831 835 00021 NAF : 9499Z – N° RNA W641013018

Habilitation INRS : 1518477/2022/SST-01/O/01 – Certification Qualiopi : en cours

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 75 64 051 66 64

Adresse de correspondance :

1 IMPASSE DES HORTENSIA 64340 BOUCAU

contact@brasdelevier.com – Tél : 06 86 44 17 91

www.brasdelevier.com



Programme Formation Initiale Sauveteur Secouriste du Travail

Profils des stagiaires :

Toutes personnes désirant acquérir les bons gestes face à une situation d'accident et souhaitant améliorer leur attitude de préventeur pour eux même ou leurs collègues de travail.

Prérequis : Aucun

Nombre de participants : Entre 4 et 10 personnes par groupe

Durée : 14h soit 2 journées (les lundis de la prévention)

Type de formation : 100% Présentiel – Certifiante

Pédagogie : Enseignement théorique et exercices pratiques pour appréhender les gestes de secours et le rôle de Sauveteur Secouriste du Travail

Tarif et financement : Intra-entreprise / Inter-entreprise : Nous consulter

Pour toute demande de financement vous pouvez nous contacter.

Encadrement de la formation :

Elaine COESLIER professionnelle certifiée « Formateur SST » par l'INRS

Modalités et délais d'inscription :

- Par mail : contact@brasdelevier.com

- Via le site internet : www.brasdelevier.com

Accessibilité : Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous certaines conditions (Nous consulter)

Règlement intérieur : Durant la formation, vous devez respecter le règlement intérieur de votre entreprise, du lieu où se déroule la formation mais aussi de l'organisme de formation. Il est accessible via le site internet : sst-travail.com

Objectifs pédagogiques :

Apprendre aux participants à réagir face à une situation d'accident en mettant en œuvre des gestes de secours. Les participants seront également capables de mettre en œuvre des actions de prévention au profit de la santé et sécurité au travail au sein de leur entreprise. Cette formation répond à certaines exigences du code du travail et est également, grâce à son contenu, conforme au programme de l'INRS.

Contenu de la formation :

Accueil des stagiaires.

Présentation du formateur SST et des stagiaires.

Présentation de la formation (validité / recyclage), des objectifs et des compétences.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE : 40%

LE SST ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

- Le rôle du SST
- Les indicateurs de santé
- Le cadre juridique

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE/ÉTABLISSEMENT

- Les interlocuteurs en matière de prévention
- Conduite à tenir face à une situation à risque
- La description d'une situation dangereuse
- Les mesures de prévention et de protection

LA PROTECTION

- Savoir se protéger face à une situation dangereuse
- Les dégagements d'urgence
- L'alerte aux populations

L'ALERTE

- Les moyens d'alerte
- Les numéros d'urgence
- Le message d'alerte

L'EXAMEN DE LA VICTIME

- Identifier les signes d'une détresse vitale

SECOURIR :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond et ne respire pas

ENSEIGNEMENT PRATIQUE : 60%

Chacun des modules de la formation SST fait l'objet d'exercices pratiques et de mises en situations.

LA VICTIME SAIGNE ABONDAMMENT

- Les saignements abondants
- Les gestes associés
- Cas particuliers (interrompre la circulation du sang du membre, corps étranger, saignement de nez, vomissements, rejets de sang par la bouche de type crachats...)

LA VICTIME S'ÉTOUFFE

- L'obstruction grave ou partielle des voies aériennes
- Les gestes associés (pour les adultes, les enfants, les nourrissons, les femmes enceintes, etc...)

LA VICTIME SE PLAINT DE MALAISE

- La mise au repos
- Les signes du malaise
- L'AVC et l'accident cardiaque
- Le questionnement de la victime et des témoins
- L'alerte
- Les cas particuliers (prise habituelle de médicament ou de sucre, malaises provoqués par la chaleur)

LA VICTIME SE PLAINT DE BRÛLURES

- Les différents types de brûlures
- Conduite à tenir pour les brûlures thermiques, chimiques
- Cas particuliers (brûlure électriques, brûlures internes par ingestion ou par inhalation)

LA VICTIME SE PLAINT D'UNE DOULEUR EMPÊCHANT CERTAINS MOUVEMENTS

- Les traumatismes (cou, tête, etc.)
- Les traumatismes des membres
- Stabiliser le rachis cervical

LA VICTIME SE PLAINT D'UNE PLAIE QUI NE SAIGNE PAS ABONDAMMENT

- L'identification de la gravité d'une plaie
- Conduite à tenir pour les plaies graves
- Conduite à tenir pour les plaies simples
- Le conditionnement du segment de membre sectionné

LA VICTIME NE RÉPOND PAS, MAIS ELLE RESPIRE

- La vérification de la conscience et de la respiration
- La libération des voies aériennes
- La Position Latérale de Sécurité ou PLS
- Les cas particuliers (le nourrisson, l'enfant, la victime présente des convulsions)

LA VICTIME NE RÉPOND PAS ET NE RESPIRE PAS

- La prise en charge d'une victime qui ne répond pas et ne respire pas
- Les gestes associés pour les adultes, les enfants et les nourrissons
- La mise en œuvre d'un défibrillateur automatique externe (DAE)
- Les cas particuliers

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Défibrillateur de formation avec accessoires
- Lot de mannequins de secourisme
- Divers matériels pour la réalisation des cas concrets

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation d'accident simulé et évaluation :

- **Epreuve 1** : Lors d'une mise en situation d'accident simulé, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement.

- **Epreuve 2** : Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à une série de questions portant sur ses compétences en matière de prévention.

- Evaluation / Validation de la formation : Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation. Pour être présenté à l'épreuve de certification, le stagiaire doit avoir suivi l'intégralité de la formation.

Documents remis en fin de formation :

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Livret pédagogie (INRS)

Diplôme et durée de validité :

Édition d'un certificat de Sauveteur Secouriste du travail, valable 24 mois.

Au terme de ces 24 mois, le Sauveteur Secouriste du Travail devra suivre une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST) afin de prolonger la validité de son certificat SST.

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation, après évaluation de sa satisfaction et de ses acquis.

Repères

Former les salariés à la sécurité constitue une obligation légale de l'employeur et fait partie intégrante de la **politique de prévention** qu'il doit mettre en œuvre. Cette obligation de l'employeur a pour objectif de permettre aux salariés de prendre les **précautions** nécessaires pour **préserver** leur propre sécurité, mais aussi celle des autres travailleurs.

Ce que dit la loi :

Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de secourisme au travail ?

Tout employeur a l'obligation de mettre en place dans son entreprise, des moyens de secours adaptés, dans l'objectif de prendre en charge le plus rapidement possible, un salarié qui serait victime d'un accident du travail (AT), d'une détresse médicale ou d'un état pathologique.

Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18, R4141-15, L4121-1, L4121-2, L4121-3, L4121-5, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Mise à jour le 14/05/2025